



# Compte rendu F3SCT Du Mercredi 26 juin 2024



## Assistants de Prévention (AdP) - Nomination, (Pour Avis)

Il a été demandé à la F3SCT de porter un avis sur les 11 nouvelles nominations. Ainsi, le réseau des ADP sera désormais composé de 23 agent-es (passage de 12 à 23 ADP) :

**Le syndicat SUD a constaté que malgré la forte mobilisation de la DRH, l'objectif de la direction générale d'augmenter le nombre d'ADP de 12 à 40 au premier semestre semblait sérieusement compromis !**

SUD a exprimé sa préoccupation concernant l'absence totale de candidatures d'assistant-es de prévention au sein des grandes directions. La Ville a rappelé que les processus de recrutement étaient toujours en cours. Les élu-es SUD ont également demandé à ce qu'il y ait une formation commune avec les ADP et TOUS les membres de la F3SCT.

**Le syndicat SUD a réitéré sa demande auprès de la Ville pour une reconnaissance officielle de la fonction d'Assistant-e de Prévention (ADP). SUD a également insisté sur l'importance d'une indemnité de reconnaissance d'expertise, mesure indispensable pour assurer la fidélisation des assistant-es de prévention et valoriser leur engagement sur une période de 3 à 5 ans. La Ville a déclaré qu'elle n'excluait pas cette reconnaissance financière, que le sujet était en réflexion. SUD continuera à revendiquer cette rémunération respectueuse de l'engagement des agent.es.**

**Vote : Pour : SUD / CFDT / CGT**

# **Le syndicat SUD a exprimé son profond étonnement quant à l'absence de concertation et d'intervention des élu-es des organisations syndicales membres de la F3SCT dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire en cours. !**

## **Note Travail pluridisciplinaire - Méthode et bilans (Pour information)**

*L'activité du service prévention santé au travail se concentre sur la réduction des risques professionnels et la gestion des situations individuelles complexes. Des mesures spécifiques pluridisciplinaires (médecine du travail, assistante sociale, conseillère en évolution professionnelle, psychologue) sont mises en place pour limiter la désinsertion professionnelle. La prévention primaire, via la conception des équipements et des lieux de travail, est privilégiée. En 2024, la collectivité a lancé la réalisation des Documents Uniques pour chaque direction. Des cellules de veille et commissions de reclassement se réunissent périodiquement pour coordonner les actions nécessaires. Un groupe pluridisciplinaire, constitué en 2023, se réunit 2 fois par an pour convenir des actions à mener. Des rapports annuels sont présentés par les acteurs concernés.*

**Le syndicat SUD a exprimé son profond étonnement quant à l'absence de concertation et d'intervention des élu-es des organisations syndicales membres de la F3SCT dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire en cours.** Il est incompréhensible que des décisions importantes soient prises sans implication des représentants légitimes des agent-es, alors que leur expertise et leur connaissance du terrain sont essentielles à la réussite de telles initiatives.

**La DRH a indiqué que ce groupe de travail intra ne nécessitait pas la présence des syndicats ou des membres de la F3SCT. C'est vrai, à quoi bon ?**

## **Rapport annuel médecin du travail**

**Au vu du nombre de consultations réalisées au cours de l'année 2023, avec seulement 13% des effectifs de la collectivité territoriale reçus, le syndicat SUD est préoccupé par la réelle situation de la santé des agent-es.** Cette faible proportion de visites médicales pourrait masquer la véritable condition de la santé des agent-es, qui serait probablement différente si une majorité d'entre eux avait été vue par la médecine du travail. Il serait imprudent de se satisfaire de chiffres apparemment positifs, surtout lorsqu'on se rappelle **que, récemment encore, l'ancien médecin du travail alertait les élus sur la souffrance de nombreux agent-es.**

**Concernant l'infirmière de santé au travail,** il est important de noter qu'elle n'est pas habilitée à émettre des restrictions ou des avis d'inaptitude. Elle délivre des attestations de suivi et réoriente les agents vers le médecin de prévention référent si nécessaire. Elle peut également prescrire du matériel ergonomique.

Le syndicat SUD s'étonne qu'aucun risque psychosocial ne soit évoqué, alors que de nombreux agent-es ont été agressé-es. Cela semble être directement lié au faible nombre de visites médicales effectuées.

**Le syndicat SUD a renouvelé toute sa confiance envers le médecin de prévention et l'a remercié pour tout le travail effectué dans l'intérêt des agent-es.**

## **Rapport annuel de l'assistante sociale**

L'assistante sociale doit respecter un code de déontologie en lien avec le Code de la Famille et de l'Aide Sociale. Elle informe, conseille, oriente et participe activement à l'accompagnement des agent-es. L'assistante sociale a rencontré 114 agent-es. Sur les 244 entretiens réalisés, 12 ont eu lieu sur site, 115 au service des ressources humaines, 14 à domicile et 103 par d'autres moyens.

**Le syndicat SUD tient à souligner la précieuse aide apportée par l'assistante sociale aux agent-es en souffrance. Nous tenons à remercier Carole YVIN pour toute l'énergie qu'elle déploie afin d'aider les agent-es à retrouver un bien-être indispensable au travail.** Son engagement et son dévouement sont essentiels pour améliorer les conditions de travail et soutenir les agent-es dans leurs démarches.

**"Ne vous pressez surtout pas, on a tout le temps du monde,  
ce n'est pas comme si c'était urgent."**

### **Bilan d'activités Pôle Accompagnement des Parcours Professionnels 2019/2023 - (pour information)**

Le Pôle accompagnement des parcours professionnels (APP) accompagne les transitions professionnelles, répondant aux enjeux de changements individuels (ex. : allongement de la vie active) ou collectifs (ex. : évolution de l'organisation). Il soutient les mobilités subies (ex. : reclassement pour raisons de santé) et choisies (ex. : évolution professionnelle), offrant un accompagnement personnalisé pour favoriser l'évolution et la sécurisation des parcours professionnels.

**Le Pôle APP travaille en transversalité avec la DRH et propose trois types d'actions menées par deux conseillères en évolution professionnelle et une psychologue du travail.** Il analyse les demandes des directions, approfondit avec les agents concernés, et met en place l'accompagnement avec la Cellule de gestion de la DRH. Le Pôle APP, créé en novembre 2018, participe également à des projets RH, devenant un soutien essentiel pour les agents, encadrants compris.

**Pour le syndicat SUD le suivi et l'accompagnement PPR sont une véritable avancée, mais seulement s'ils permettent à tous les agent-es de rester en activité. Autrement, à quoi bon cette merveilleuse initiative ?**

### **Point divers**

#### **Information sur les accidents du travail**

Le syndicat SUD a souligné qu'à ce jour l'information relative aux accidents du travail n'était toujours pas transmise en temps et en heure, voire pas du tout. Il est impensable d'entendre la DRH prétendre que cela dépend de la nature et de la gravité de l'accident et que les procédures sont en cours d'élaboration. Le syndicat SUD a rappelé que cela n'empêchait pas la DRH ou la direction générale de prévenir au minimum le ou la secrétaire de la F3SCT et le président (l'élu au Personnel). C'est une obligation réglementaire de prévenir les membres, car cela fait partie des missions de cette instance. **Ne pas le faire revient à de la rétention d'informations. Un des élus de la collectivité s'en est également étonné et a vivement regretté cette absence d'information aussi bien en direction des syndicats que des élus.**

**Le syndicat SUD a demandé à la direction générale s'il existait un référent harcèlement à la ville de Saint-Herblain.** Les élu-es SUD ont rappelé que ce dispositif a été initié par la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019. Il a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes ou témoins d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes. Il vise à les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

**La direction générale a déclaré que c'était en cours d'étude. "Ne vous pressez surtout pas, on a tout le temps du monde, ce n'est pas comme si c'était urgent."**

